

Publications périodiques

Comptes annuels

PORTZAMPARC

Société anonyme au capital de € 4 302 024
Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris
R.C.S. PARIS 399 223 437

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020**I. — Bilan et hors bilan au 31 décembre 2019**

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2019	2018
ACTIF			
Caisse banques centrales et CCP		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	1 038 588	1 275 474
Opérations avec la clientèle	3.b	3 180	2 749
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	28	1
Parts dans les entreprises liées	3.c	14 478	20 186
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Immobilisations incorporelles	3.f	1 752	3
Immobilisations corporelles	3.f	284	8
Actions propres		-	-
Autres actifs	3.d	34 579	46 215
Comptes de régularisation	3.e	19.538	24.870
TOTAL ACTIF		1 112 427	1 369 506
DETTES			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	542 014	634 873
Opérations avec la clientèle	3.b	518 465	689 132
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.d	16 973	12 582
Comptes de régularisation	3.e	12 753	12 348
Provisions pour risques et charges	3.g	6 200	3 809
Dettes subordonnées		-	-
TOTAL DETTES		1 096 405	1 352 744
CAPITAUX PROPRES	5.b		
Capital souscrit		4 302	4 302
Prima d'émission		5 639	5 636
Réserves		6 833	4 159
Résultat de l'exercice		(752)	2 665
TOTAL CAPITAUX PROPRES		16 022	16 762
TOTAL PASSIF		1 112 427	1 369 506
HORS BILAN		2019	2018
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		2 120	32
Engagements sur titres		14 524	54 717
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		14 524	54 717

II. — Compte de résultat de l'exercice 2019

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	2.a	8 119	9 164
Intérêts et charges assimilées	2.a	(1 892)	(2 140)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	1 519	692
Commissions (produits)	2.c	42 778	39 851
Commissions (charges)	2.c	(14 907)	(6 381)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	(1)	4
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		82	-
Autres charges d'exploitation bancaire		(796)	(1 027)
PRODUIT NET BANCAIRE		34 902	40 163
Frais de personnel	4	(21 540)	(13 979)
Autres frais administratifs		(14 395)	(22 442)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		(179)	(166)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(1 212)	3 576
Coût du risque	2.e	(155)	(17)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 367)	3 559
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.f	(6)	212
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(1 373)	3 771
Dotations nettes aux provisions réglementées		3	-
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	2.g	618	(1 106)
RESULTAT NET		(752)	2 665

III. — Annexes

GENERALITES

Les comptes annuels de PORTZAMPARC sont intégrés dans les comptes annuels consolidés établis par BNP Paribas ; ces derniers sont disponibles au siège de BNP Paribas, sis 16 boulevard des Italiens, F- 75009 Paris.

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR PORTZAMPARC

1.a PRINCIPES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.b REGLES GENERALES

Les comptes de PORTZAMPARC sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'investissement tels que figurant dans le règlement ANC 2014- 07 du 26 novembre 2014.

1.c METHODES COMPTABLES

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (prix d'achat et frais accessoires, mise en service) à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production.

Immobilisations

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations. Les immobilisations incorporelles sont constituées par les acquisitions de logiciels.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique. Les créances et les dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

Les provisions correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

Engagement en matière de retraite : le personnel de la Société de bourse bénéficie d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté.

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

Comptes d'opérations avec la clientèle

Les dépréciations des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non recouvrement à la clôture.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Comptes de négociations et de règlements

Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Opérations de transactions sur titres

Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste "erreurs et omissions".

Opérations de placement

Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

Opérations libellées en Devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les avantages consentis au personnel sont classés en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Les indemnités de fin de contrat de travail** versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi** constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. A compter du 1^{er} janvier 2013 PORTZAMPARC applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.
- **Les avantages à long terme** qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

Impôts sur les sociétés

Portzamparc enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, Portzamparc comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société Portzamparc fait partie du groupe fiscal BNP Paribas depuis le 1^{er} janvier 1996.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

2.a MARGE D'INTERETS

En milliers d'euros	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	8 119	(1 892)	9 164	(2 123)
Comptes à vue, prêts et emprunts	8 119	(1 892)	9 164	(2 123)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	-	-	-
Clientèle				(17)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	-	-	-	(17)
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres de placement	-	-	-	-
Produits et charges d'intérêts	8 119	(1 892)	9 164	(2 140)

2.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2019	2018
	Produits	Produits
Parts dans les entreprises liées	1 519	692
Revenus des titres à revenu variable	1 519	692

Les dividendes reçus en 2019 ont été versés par notre filiale Portzamparc Gestion.

2.c COMMISSIONS

En milliers d'euros	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	1 356	(1 786)	1 326	(4 863)
Prestations de services financiers	41 422	(13 121)	38 525	(1 518)
Produits et charges de commissions	42 778	(14 907)	39 851	(6 381)

La prestation rendue par Copartis relative à la tenue de compte administrative et au routage transmission d'ordres de nos clients, est reclassée cette année en commissions charges pour 10 696k€ conformément au règlement ANC 2014-07. La prestation rendue en 2018 et classée en frais généraux s'élevait à 12 746k€.

2.d GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En milliers d'euros	2019	2018
Résultat sur opérations de titres de transaction	(1)	4
Résultat sur opérations de change	-	-
Résultat sur portefeuille de négociation	(1)	4

2.e COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

En milliers d'euros	2019	2018
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice :	(155)	(17)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-
Coût du risque	(155)	(17)

En milliers d'euros	2019	2018
Solde au 1^{er} janvier	1 554	1 536
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	287	17
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(87)	-
Variation des parités monétaires et divers	(45)	1
Fusion	165	
Provisions pour créances douteuses	1 874	1 554

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2019	2018
Provisions déduites de l'actif	1 874	1 554
Relatives aux créances sur la clientèle	1 874	1 554
Provisions pour créances douteuses ou risques	1 874	1 554

2.f GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	-		-	
Cessions	-		-	
Provisions	-		-	
Parts dans les entreprises liées	(6)		212	
Cessions	-		-	
Provisions	(6)		212	
Immobilisations d'exploitation	-		-	
Total	(6)		212	
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	(6)		212	

2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	2019	2018
Impôts courants de l'exercice	-	(1 003)
Impôts différés de l'exercice	618	(103)
Impôt sur les bénéfices	618	(1 106)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2019**3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

En milliers d'euros	2019	2018
Prêts et créances	1 038 588	1 275 474
Comptes ordinaires débiteurs	590 940	746 829
Comptes à terme et prêts	447 648	528 645
Titres et valeurs reçues en pension	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 038 588	1 275 474
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>2 648</i>	<i>3 645</i>

En milliers d'euros	2019	2018
Dépôts et emprunts	542 014	634 873
Comptes ordinaires créditeurs	57 176	34 891
Comptes et emprunts	484 838	599 982
Dettes envers les établissements de crédit	542 014	634 873
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>355</i>	<i>524</i>

3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	2019	2018
Prêts et créances	3 180	2 749
Opérations avec la clientèle - Actif	3 180	2 749

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros	2019		Total	2018		Total
	Encours sains	Encours douteux nets de provision		Encours sains	Encours douteux nets de provision	
Clientèle financière						
Entreprises	11	-	11	74	-	74
Entrepreneurs	-	-	-	-	-	-
Particuliers	3 134	35	3 169	2 665	10	2 675
Autres non financiers	-	-	-	-	-	-
Total	3 145	35	3 180	2 739	10	2 749

En milliers d'euros	2019	2018
Dépôts	518 465	689 132
Comptes ordinaires créditeurs	322 471	462 077
Comptes d'épargne à régime spécial	195 994	227 055
Opérations avec la clientèle - Passif	518 465	689 132

Les Plans d'Épargne en Actions ouverts par les clients de Portzamparc dans ses livres constituent l'intégralité du poste Comptes d'épargne à régime spécial.

Portzamparc a mis fin à son activité B2B le 17 mars 2019. Les comptes clients concernés ont été fermés et les liquidités transférées vers le nouveau teneur de comptes pour environ 175m€.

3.c TITRES DETENUS / IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	2019		2018	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Parts dans les entreprises liées (1)	14 478	14 478	20 186	20 186
<i>dont provisions</i>	-	-	(1 702)	
Parts dans les entreprises liées	14 478	14 478	20 186	20 186

(1) Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com art. R. 123-196-9°).

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2019	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2019	01/01/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2019	2019	2018
Participations et ATDLT (note 3.c)	1	-	(10)	43	34	-	-	(2)	8	6	28	1
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	21 888	1 220	(120)	(8 510)	14 478	1 702	-	-	(1 702)	-	14 478	20 186
Immobilisations financières	21 889	1 220	(130)	(8 467)	14 512	1 702	-	(2)	(1 694)	6	14 506	20 187

3.d AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2019	2018
Impôts différés - actif	2 459	1 190
Comptes de règlements opérations sur titres	1 794	1 253
Autres actifs divers	30 326	43 772
<i>Dépôts et cautions (1)</i>	8 127	40 179
<i>Etat et Collectivités</i>	2 009	2 605
<i>Autres comptes débiteurs</i>	1 321	988
<i>Titres et valeurs reçus en pension (2)</i>	18 869	
Autres Actifs	34 579	46 215
Comptes de règlements opérations sur titres	2 892	736
Autres passifs divers	14 081	11 846
<i>Fournisseurs</i>	1 210	(12)
<i>Dépôts et cautions</i>	4 170	5 281
<i>Etat et Collectivités</i>	1 636	1 615
<i>Personnel et cptes ratt.</i>	6 447	4 252
<i>Autres comptes créditeurs</i>	618	710
Autres Passifs	16 973	12 582

(1) Dans le cadre de l'activité SRD, Kepler Cheuvreux a demandé à Portzamparc la constitution d'un dépôt de 30m€ en cash. Ce dépôt a été constitué en avril 2018 et restitué en mai 2019.

(2) Titres reçus en pension dans le cadre de l'activité SRD de nos clients.

3.e COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	2019	2018
Produits à recevoir (1)	2 810	3 461
Autres comptes de régularisation débiteurs (2)	16 939	21 409
Provision autres comptes de régularisation débiteurs douteux	(211)	-
Comptes de régularisation - actif	19 538	24 870
Charges à payer	10 312	11 538
Autres comptes de régularisation créditeurs	2 441	810
Comptes de régularisation - passif	12 753	12 348

(1) Produits à recevoir essentiellement constitués de commissions de placement sur OPCVM et de commissions de courtier en assurance.

(2) Dont 19 992 723.63 EUR fin 2018 et 12 747 179.37 EUR fin 2019 sur le compte Copartis pour couvrir l'activité quotidienne.

3.f IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2019			2018
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 211	(2 167)	44	3
Fonds de commerce	10 327	(8 619)	1 708	-
Immobilisations incorporelles	12 538	(10 786)	1 752	3
Equipement, mobilier, installations	1 107	(823)	284	8
Immobilisations corporelles	1 107	(823)	284	8

En milliers d'euros	Tableau des immobilisations				
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions Créations Virements	Diminution cessions ou hors services	Autres	Valeur brute Fin d'exercice
Logiciels informatiques	2 035	43	-	133	2 211
Fonds de commerce	8 403	1	-	1 923	10 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	10 438	44	-	2 056	12 538
Equipement, mobilier, installations	153	50	-	904	1 107
Immobilisations corporelles	153	50	-	904	1 107

En milliers d'euros	Tableau des amortissements des immobilisations				
	Montants des amortissements début d'exercice	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution : Sorties actif et reprises	Autres	Montants des amortissements fin d'exercice
Logiciels informatiques	(2 032)	(44)	0	(91)	(2 167)
Fonds de commerce	(8 403)	-	-	(216)	(8 619)
Immobilisations incorporelles	(10 435)	(44)	-	(307)	(10 786)
Equipement, mobilier, installations	(145)	(135)	35	(578)	(823)
Immobilisations corporelles	(145)	(135)	35	(578)	(823)

3.g PROVISIONS

En milliers d'euros	2018	Dotations	Reprises	Autres variations	2019
Provisions pour engagements sociaux	3 017	924	(111)	1 470	5 300
Autres provisions pour risques et charges	792	340	(396)	164	900
Provisions	3 809	1 264	(507)	1 634	6 200

Les autres variations correspondent au stock de provisions des collaborateurs Portzamparc société de bourse au 31 décembre 2018.

4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	(12 528)	(7 899)
Charges sociales et fiscales	(8 201)	(5 066)
Participation et Intéressement des salariés	(811)	(1 014)
Total frais de personnel	(21 540)	(13 979)

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Au 31 décembre	2019	2018
Cadres	155	113
Non cadres	31	10
Total	186	123

5. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En milliers d'euros	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres frais administratifs	-	(14 395)	-	(22 442)
Autres frais administratifs	-	(14 395)	-	(22 442)
Autres frais administratifs	-	(14 395)	-	(22 442)

La prestation rendue par Copartis relative à la tenue de compte administrative et au routage transmission d'ordres de nos clients, a été reclassée cette année en commissions charges conformément au règlement ANC 2014-07. La prestation rendue en 2018 s'élevait à 12 746 k€, le montant classé en Commissions charges en 2019 s'élève à 10 696 k€.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	2019			2018		
	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant
A l'ouverture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
A la clôture	4 302 024	1	4 302 024	4 301 829	1	4 301 829
Bénéfice par actions						0,32

Le 2 septembre 2019, Portzamparc a procédé à une augmentation de son capital de 195 euros, par création et émission de 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, lesquelles ont été directement attribuées à l'Actionnaire Minoritaire de PORTZAMPARC Société de Bourse qui détenait 5 actions Portzamparc société de bourse.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2017 AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2017	4 302	5 636	6 611	16 549
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2017			(2 452)	(2 452)
Résultat de l'exercice 2018			2 665	2 665
Reprise provision d'investissement			0	0

Capitaux propres au 31 décembre 2018	4 302	5 636	6 824	16 762
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2018			-	-
Augmentation de capital		3		3
Résultat de l'exercice 2019			(752)	(752)
Provisions réglementées.			9	9
Capitaux propres au 31 décembre 2019	4 302	5 639	6 081	16 022

6.c INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours bilanciaux des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
France	1 038 588	1 275 474	3 180	2 749	1 041 768	1 278 223
Total des emplois	1 038 588	1 275 474	3 180	2 749	1 041 768	1 278 223
France	542 014	634 873	518 465	689 132	1 060 479	1 324 005
Total des ressources	542 014	634 873	518 465	689 132	1 060 479	1 324 005

6.d ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations	Durée restant à courir					Provisions	Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
EMPLOIS								
Créances sur les établissements de crédit	593 588	-	25 000	185 000	235 000	-	-	1 038 588
Opérations avec la clientèle	3 180	-	-	-	-	(1 663)	-	3 180
Obligations et autres titres à revenu fixe								
RESSOURCES								
Dettes envers les établissements de crédit	57 014	485 000	-	-	-	-	-	542 014
Opérations avec la clientèle	322 471	10	-	-	195 984	-	-	518 465

6.e EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11 mars 2020. Les comptes au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité sans effet de cet événement postérieur à la date de clôture.

L'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial. Ainsi, l'effet de ces événements sur Portzamparc reste largement imprévisible et quantifiable à la date d'arrêté des comptes dans la mesure où la pandémie continue de se propager, et, est donc susceptible d'impacter l'évaluation de certains de ses actifs et de son résultat à venir. Ainsi, cette épidémie pourrait potentiellement avoir des impacts sur les états financiers de l'exercice 2020.

6.f FAITS MARQUANTS

Le 18 mars, conformément à notre Plan 2020, Portzamparc a transféré l'activité SGP à COPARTIS. Ce transfert se traduit par un allègement du bilan consécutivement à la sortie des encours cash des clients des SGP ouverts dans nos livres.

Après information et consultation des Instances Représentatives du Personnel et de l'ensemble des collaborateurs, nous avons lancé le projet de fusion de B*capital et Portzamparc en avril. Après autorisations préalables des régulateurs en juillet, nous avons réalisé la fusion le 2 septembre avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

7. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2019 EN EUROS

ORIGINES :	
Bénéfice net de l'exercice	- 751 745,45
Report à nouveau	2 679 829,98
Réserves libres	
Total	1 928 084,53
AFFECTATIONS :	
Affectations aux réserves	
- Réserve légale	19,5
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	
- Autres réserves	
Dividendes	1 892 890,56
Report à nouveau	35 174,47
Total	1 928 084,53

Le dividende d'un montant de 1 892 890,56 millions d'euros à verser aux actionnaires de Portzamparc - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2019 - correspond à une distribution de 0,44 euros par action au nominal de 1 euro.

8. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Libellé titre	SIREN	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Quote-part de capital détenue
			en milliers de devises				en milliers de d'euros(*)				
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de PPSA											
1. Filiales (détenues à + de 50 %)											
LILAS BRASSERIE-SCI	411769060	EUR	15	(257)	45	196	15	(257)	45	196	99 %
13 rue de la Brasserie 44100 Nantes											
PORTZAMPARC GESTION	326991163	EUR	308	607	1 490	9 295	306	607	1 490	9 295	100 %
10 rue Meuris 44100 Nantes											
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											

(*) conversion au cours du 31/12/2019

(1) données sociales au 31 décembre 2018

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

en milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur Comptable des titres détenus				
- Valeur brute	5 537	0	0	0
- Valeur Nette	5 537	0	0	0
Montants des prêts et avances accordés	0	0	0	0
Montants des emprunts	0	0	0	0
Montants des cautions et avals donnés	0	0	0	0
Montants des dividendes encaissés	1 519	0	0	0

IV. — Note sur la fusion et comptes pro forma

La présente note a pour objectif de rappeler les motifs et principales conséquences comptables de la fusion entre B*Capital et Portzamparc société de bourse intervenue le 2 septembre 2019.

1. Présentation de B*CAPITAL

B*CAPITAL, société anonyme de droit français, est un prestataire de services d'investissement spécialisé dans l'accompagnement des investisseurs et des entreprises sur les marchés financiers.

2. Présentation de PORTZAMPARC Société de Bourse

PORTZAMPARC Société de Bourse, société anonyme de droit français, est un prestataire de services d'investissement spécialisé dans l'accompagnement des investisseurs et des entreprises sur les marchés financiers.

3. Liens existant entre les Parties

3.1. Lien en capital social :

PORTZAMPARC Société de Bourse était détenue à hauteur de 20 817 actions soit 99,98 % par B*CAPITAL, et à hauteur de 5 actions soit 0,02 % par un actionnaire minoritaire, personne physique.

3.2. Mandataires sociaux et dirigeants communs :

Monsieur Frédéric BIRAUD, Directeur Général de B*CAPITAL, était le représentant permanent de B*CAPITAL – administrateur de PORTZAMPARC Société de Bourse.

4. Motifs et buts de la fusion

L'opération de fusion s'inscrit dans le cadre de la simplification et rationalisation des structures du Groupe B*CAPITAL. Cette fusion a permis à B*CAPITAL de devenir un leader de l'accompagnement des investisseurs privés et des PME & ETI en Bourse, de consolider les expertises et accroître sa rentabilité.

5. Régime de fusion

Le régime de fusion a consisté en l'absorption de PORTZAMPARC Société de Bourse par B*CAPITAL, avec l'extinction de sa personnalité juridique et l'apport de l'universalité de son patrimoine, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce ainsi qu'aux articles R. 236-1 et suivants dudit code.

6. Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions de la fusion ont été élaborés par les Parties, sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des deux sociétés.

7. Méthodes d'évaluation

La fusion a été réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, conformément au règlement n° 2017-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modifiant le règlement ANC n° 2014-03 en ce qui concerne le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées. Ainsi, les éléments de l'actif apporté et de passif pris en charge ont été évalués à leur valeur nette comptable ainsi qu'ils figurent dans les Comptes de Référence de PORTZAMPARC Société de Bourse.

1 – DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

A – Dispositions préalables

PORTZAMPARC Société de Bourse a apporté à B*CAPITAL l'intégralité des éléments d'actif et de passif qui composaient son patrimoine le 2 septembre 2019, étant précisé que :

B – Apports de PORTZAMPARC Société de Bourse

a) Actif apporté

L'actif apporté par PORTZAMPARC Société de Bourse à B*CAPITAL comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

Montants en euros	Montants bruts	Amort et Prov	Montants nets
1 - Immobilisations :			
Immobilisations incorporelles	2 056	- 307	1 749
Immobilisations corporelles	939	- 579	360
Immobilisations financières	6 170	- 8	6 162
2 - Actifs circulants :			
Créances commerciales			3 843
Créances rattachées			
Autres créances			5 244
Liquidités			4 715
3 - Charges constatées d'avance			
Total ACTIF			22 073

b) Passif pris en charge

Le passif apporté par PORTZAMPARC Société de Bourse et pris en charge par B*CAPITAL comprend les éléments ci-après désignés et évalués :

Montants en euros	
1 - Provisions pour risques et charges	
Retraites et obligations assimilées	1 471
Provisions pour taxes	
Autres provisions	163
2 - Dettes	
Entités affiliées	
Echéance inférieure à un an	
Echéance supérieure à un an	
Autres dettes	7 501
Total PASSIF	9 135

c) Actif net apporté

La différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, c'est-à-dire, l'actif net apporté par PORTZAMPARC Société de Bourse à B*CAPITAL, a été évalué à :

Montants en euros	
Actif apporté	22 073
Passif pris en charge	9 135
Total ACTIF NET APPORTE	12 938

d) Hors bilan

En dehors de ce qui précède, B*CAPITAL a repris à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par PORTZAMPARC Société de Bourse et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » sous les rubriques ci-après :

Montants en euros	
1 - Engagements reçus	
Engagements de financement	
Engagements de garantie	24 278
Engagements sur titres	
2 - Engagements donnés	
Engagements de financement	
Engagements de garantie	23 779
Engagements sur titres	

C – Détermination du rapport d'échange

Le rapport d'échange des droits sociaux est de 195 actions de B*CAPITAL émises en rémunération de 5 actions de PORTZAMPARC Société de Bourse.

D – Rémunération des apports de PORTZAMPARC Société de Bourse / Augmentation de capital – Prime de fusion – Mali de fusion**a) Rémunération de l'apport / Augmentation de capital**

Les actions créées et émises par B*CAPITAL en rémunération des apports de PORTZAMPARC Société de Bourse ont été immédiatement et directement attribuées aux actionnaires de cette société suivant le rapport d'échange.

B*CAPITAL n'a pu procéder à l'échange des 20 817 actions qu'elle détenait dans le capital de PORTZAMPARC Société de Bourse contre ses propres actions en application des dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce. B*CAPITAL a renoncé par conséquent à la quote-part des actions qui devait lui revenir en application de la parité d'échange

B*CAPITAL a procédé à une augmentation de son capital de 195 euros, par création et émission de 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, lesquelles ont été directement attribuées à l'Actionnaire Minoritaire de PORTZAMPARC Société de Bourse.

Ces 195 actions nouvellement créées et attribuées à l'Actionnaire Minoritaire portent jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019 et sont, à compter de cette date, entièrement assimilées aux actions anciennes composant le capital social de B*CAPITAL, notamment en ce qui concerne le bénéfice de toutes exonérations ou l'imputation de toutes charges fiscales, et elles ont droit au même dividende que les actions anciennes dans les bénéfices qui pourraient être répartis au titre de l'exercice en cours et des exercices suivants.

b) Prime de fusion

La différence entre la quote-part d'actif net apporté par PORTZAMPARC Société de Bourse correspondant aux actions détenues par l'Actionnaire Minoritaire de PORTZAMPARC Société de Bourse, soit 3 107,05 euros, et le montant nominal des actions de B*CAPITAL créées en rémunération de cet apport, soit 195 euros, constitue une prime de fusion d'un montant de 2 912,05 euros qui a été inscrite au passif du bilan de B*CAPITAL à un compte « Primes de fusion » sur lequel portent les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

c) Mali de fusion

La différence entre la quote-part d'actif net apporté par PORTZAMPARC Société de Bourse correspondant aux actions détenues par B*CAPITAL, soit 12 935 819,84 euros, et la valeur nette des actions PORTZAMPARC Société de Bourse inscrits à l'actif de B*CAPITAL, soit 21 406 363,42 euros, constitue un mali de fusion d'un montant de 8 470 543,58 euros inscrit à l'actif du bilan de B*CAPITAL.

Le mali de fusion est affecté aux titres Portzamparc Gestion et SCI Lilas Brasserie et feront l'objet d'un impairment régulier.

E – Propriété – Jouissance – Rétroactivité

B*CAPITAL est propriétaire des biens et droits de PORTZAMPARC Société de Bourse à compter du 2 septembre 2019.

B*CAPITAL bénéficie de la jouissance des biens apportés par PORTZAMPARC Société de Bourse avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, date d'effet comptable et fiscal de la fusion. Le résultat des opérations tant actives que passives conclues par PORTZAMPARC Société de Bourse depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 2 septembre 2019, est réputé avoir été réalisé par B*CAPITAL.

CRITERES D'EVALUATION

La parité d'échange entre les 5 actions PORTZAMPARC Société de Bourse portées par l'Actionnaire Minoritaire et l'augmentation de capital de B*CAPITAL réservé à l'Actionnaire Minoritaire a été déterminée sur les valeurs réelles définies comme suit :

- Valeur réelle de PORTZAMPARC Société de Bourse : cette valeur repose sur une opération récente de transfert de titres. L'opération visée ici est celle de l'acquisition par B*CAPITAL de 5,09 % de PORTZAMPARC Société de Bourse en date du 24 mai 2019. Le prix par action s'est élevé à 1 150,73 euros. Ainsi, la valeur réelle des 5 actions portées l'Actionnaire Minoritaire s'élève à 5 753,65 euros.
- Valeur réelle de B*CAPITAL post fusion : cette valeur repose sur la méthode de l'actualisation des dividendes. La valeur réelle déterminée ainsi s'élève à 126 888 K€.
- Parité de change : la valeur réelle des 5 actions correspond ainsi à 0,004 % de la valeur réelle de B*CAPITAL post fusion. 195 nouvelles actions B*CAPITAL ont été émises en rémunération des 5 actions PORTZAMPARC Société de Bourse, portant ainsi le nombre d'action B*CAPITAL à 4 302 024.

2 – DISSOLUTION DE PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE

La réalisation définitive de la fusion par absorption de PORTZAMPARC Société de Bourse par B*CAPITAL a entraîné la transmission universelle du patrimoine social de la PORTZAMPARC Société de Bourse et sa dissolution sans liquidation.

3 - COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA

En milliers d'euros au 31 décembre	Notes	2019	2018 EX BCAPITAL	2018 EX PORTZAMPARC	2018 OPERATIONS RECIPROQUES	2018 TOTAL
Intérêts et produits assimilés	2.a	8 119	9 164	-	(455)	8 709
Intérêts et charges assimilés	2.a	(1 892)	(2 140)	-	-	(2 140)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	1 519	692	1 959	(692)	1 959
Commissions (produits)	2.c	42 778	39 851	11 350	2 189	53 390
Commissions (charges)	2.c	(14 907)	(6 381)	(1 762)	(1 734)	(9 877)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	(1)	4	-	-	4
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		82	-	2	-	2
Autres charges d'exploitation bancaire		(796)	(1 027)	-	-	(1 027)
PRODUIT NET BANCAIRE		34 902	40 163	11 549	(692)	51 020
Frais de personnel	4	(21 540)	(13 979)	(6 494)	-	(20 473)
Autres frais administratifs		(14 395)	(22 442)	(3 408)	-	(25 850)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		(179)	(166)	(181)	-	(347)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(1 212)	3 576	1 466	(692)	4 350

Coût du risque	2.e	(155)	(17)	(101)	-	(118)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 367)	3 559	1 365	(692)	4 232
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.f	(6)	212	-	-	212
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(1 373)	3 771	1 365	(692)	4 444
Dotations nettes aux provisions réglementées		3	-	(2)	-	(2)
Résultat exceptionnel		-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	2.g	618	(1 106)	19	-	(1 087)
RESULTAT NET		(752)	2 665	1 382	(692)	3 355

4 - BILAN PRO FORMA

	Données historiques		Retraitements					Proforma	Réal
	B*CAPITAL	PORTZAMPARC SDB	INTERCOS	FUSION					
En milliers d'euros au 31 décembre	2018	2018	2018	Capitaux propres et titres	Mali de fusion	Titres Portzamparc sdb rachetés en 2019	Titres B*Capital émis pour minoritaire	2018	2019
ACTIF									
Caisse, banques centrales et CCP									
Effets publics et valeurs assimilées									
Créances sur les établissements de crédit	1 275 474	4 715						1 280 189	1 038 588
Opérations avec la clientèle	2 749							2 749	3 180
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Actions et autres titres à revenu variable									
Participations et autres titres détenus à LT	1	35						36	28
Parts dans les entreprises liées	20 186	6 127		- 21 406	8 471	1 220		14 598	14 478
Crédit-bail et location avec option d'achat									
Immobilisations incorporelles	3	1 749						1 752	1 752
Immobilisations corporelles	8	360						368	284
Actions propres									
Comptes de négociation et règlement		1 871						1 871	
Autres actifs	46 215	2 316						48 531	34 579
Comptes de régularisation	24 870	4 900	- 3 016					26 754	19 538
TOTAL ACTIF	1 369 506	22 073	- 3 016	- 21 406	8 471	1 220		1 376 848	1 112 427
DETTES									
Banques centrales et CCP									
Dettes envers les établissements de crédit	634 873							634 873	542 014
Opérations avec le clientèle	689 132							689 132	518 465
Dettes représentées par un titre									
Comptes de négociation et règlement	1 209							1 209	
Autres passifs	12 582	4 256	- 125			1 220		17 933	16 973
Comptes de régularisation	12 348	2 036	- 2 891					11 493	12 753
Provisions pour risques et charges	3 809	1 634						5 443	6 200
Dettes subordonnées									
TOTAL DETTES	1 352 744	9 135	- 3 016	0	0	1 220		1 360 083	1 096 405
CAPITAUX PROPRES									
Capital souscrit	4 302	4 500		- 4 500			0,2	4 302	4 302
Primes d'émission	5 636	1 519		- 1 519				5 636	5 636
Primes de fusion							2,9	3	3
Réserves	4 144	503		- 503				4 144	4 144
Provisions réglementées et subventions d'investissement		12		- 12				0	9
Report à nouveau (+/-)	15	5 022		- 5 022				15	2 680
Résultat de l'exercice	2 665	1 382		- 1 382				2 665	- 752
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 762	12 938	0	- 12 938	0	0	3	16 765	16 022
TOTAL PASSIF	1 369 506	22 073	- 3 016	- 12 938	0	1 220	3	1 376 848	1 112 427

V. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le résultat de l'exercice 2019, se solde par une perte de 751 745,45 euros et elle approuve l'affectation qui lui est proposée par le Conseil d'Administration :

L'exercice 2019 fait apparaître une perte de 751 745,45 euros dont nous proposons l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice 2019	€	751 745,45
Affectation en Réserve légale	€	19,50
Distribution de Dividende	€	1 892 890,56
Montant à affecter au report à nouveau		<u>2 644 655,51</u>

Le report à nouveau initial est de 2 679 829,98 euros.

Après affectation du résultat 2019, le report à nouveau s'élève à 35 174,47 euros.

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PORTZAMPARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de contrepartie sur ses créances clients inhérent à ses activités (notes 1.c paragraphe comptes d'opérations avec la clientèle et 3.b de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi et à l'appréciation du risque de non-recouvrement des créances ainsi qu'à leur couverture par des dépréciations.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (note 3.g de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 25 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 mai 2020
Les commissaires aux comptes

Mazars
Matthew BROWN

Deloitte & Associés
Stéphane COLLAS

VII. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public chez PORTZAMPARC au 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS.